

VOLET B : RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES

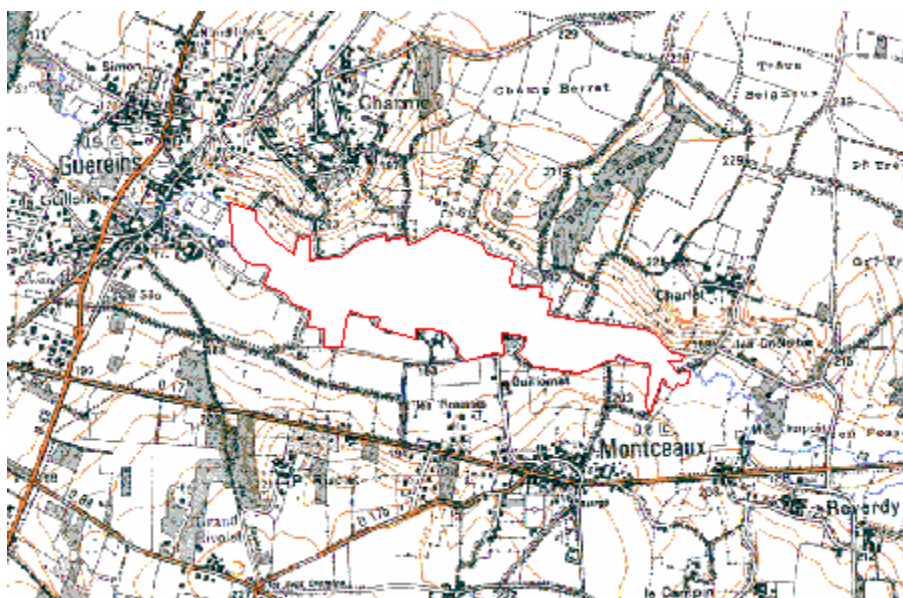
OBJECTIF	B I-1	Améliorer ou préserver la qualité écologique des milieux
SOUS-OBJECTIF		Préserver et restaurer les zones humides
COURS D'EAU		La Calonne
OPERATION		Mettre en place une gestion patrimoniale et intégrée du marais du Vernay

Fiche : B I-1.

COMMUNE (S)
GUEREINS, MONTCEAUX

Année de Réalisation
2008

PLAN DE SITUATION



CONTEXTE

Ce marais s'étend sur une superficie de 59 ha, il est partagé entre les communes de Guérens et Montceaux dans la partie aval du cours d'eau « la Calonne ».

Il représente la plus importante station boisée de la commune de Guérens et le champs d'expansion privilégié des crues touchant ce village.

La végétation naturelle montre des alliances phytosociologiques de type *alnion glutinosae* (aulnaie marécageuse) et *alno padion* (aulnaie frênaie) désignées d'intérêt européen (91EO) par la directive Habitat.

Quelques prairies de pâturage subsistent dans la zone humide et montrent des peuplements hygrophiles de Salicaires communes (*Lythrum salicaria*), Renoncules rampantes (*Ranunculus repens*), Renoncules flammettes (*Ranunculus flammula*) et Menthe pouliot (*Mentha pulegium*) à fortes valeurs patrimoniales.

De plus cette zone humide est intégrée dans la ZNIEFF de type I n°01010006 « partie aval du ruisseau de la Calonne » pour la présence de deux espèces piscicoles :

- La bouvière (*Rhodeus sericeus*).
- La lamproie de planer (*Lampetra planeri*).

Ces deux espèces sont classées vulnérables dans les inventaires nationaux, européens et mondiaux. L'étude piscicole a aussi mis en évidence la seule population de truites fario encore présente dans les affluents rive gauche de la Saône du département de l'Ain.

Alors que la zone était surtout sollicitée pour produire du fourrage, du cresson, de l'osier ou pratiquer la pisciculture, l'occupation du sol montre aujourd'hui une majorité de parcelles boisées destinées à la popuculture.

OBJECTIF VISE, JUSTIFICATION DE L'OPERATION

Les principaux objectifs sont :

- Mettre en place une gestion patrimoniale de cette zone remarquable.
- Lancer une démarche de connaissance, de réflexion et d'appropriation de la zone humide par tous les acteurs concernés de ce territoire.

DEFINITION DE L'OPERATION

L'opération est largement basée sur la concertation. Il est proposé dans un premier temps de prendre contact avec l'ensemble des propriétaires ou exploitants de la zone, et de conduire une étude foncière et du peuplement floristique du site. Une attention particulière sera portée aux prairies et des mesures de gestion seront proposées.

L'objectif est d'arriver par la concertation et la négociation à préserver la zone humide et à permettre la constitution d'une zone naturelle de 20 ha basée sur de la régénération de parcelles plantées par exemple. Dans le cas où la négociation et la mise en place de conventions de gestion n'aboutiraient pas, il sera proposé l'acquisition d'une partie de la zone par le SMTC.

Le Syndicat mènera parallèlement une réflexion sur une démarche de suivi et de portage de la zone humide sur le long terme (association, documents d'urbanisme...).

CONDITIONS D'EXECUTIONS

Cette zone humide se caractérise par un important parcellaire privé, la principale difficulté sera donc d'établir des objectifs qui concilient les attentes individuelles et les intérêts généraux.

L'intervention de moyens publics sur des propriétés privées exigera une DIG.

DEVIS ESTIMATIF

2008 :

- Etude foncière et prise de contact avec les propriétaires : 40 jours technicien.
- Etat du peuplement floristique : 200 euros/ha soit $200 \times 40 = 8000$ euros.
- Etude d'intégration territoriale : deux stagiaires soit $400 \times 6 \times 2 = 4800$ euros.

2009 :

- Elaboration des mesures de gestion : 30 jours.
- Acquisition 60 000 euros.
- Régénération de 20 ha : 7 000 euros (estimation basée sur l'expérience de l'île de la Platière).

2010 :

- Régénération -7 000 euros .
- Développement d'une structure adaptée portant la gestion de la zone humide : 30 jours.
- Soutien administratif : 20 jours.

2011-2012 :

- Régénération -7 000 euros.
- Soutien administratif et animation auprès des propriétaires: 20 jours*2.

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte des territoires de la Chalaronne

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

Opération	Phasage	Montant	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SMTC si pas M.O.	
		Euros HT	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Animation	2008-2013	160 jours												
Diagnostic floristique	2008	8 000 euros												
Etude territoriale	2008	4 800 euros												
Acquisition foncière	2009	60 000 euros												
Régénération	2009-2012	21 000 euros												
	TOTAL	93 800 euros + 160 jours												

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de propriétaires impliqués dans le dialogue, surface dont l'évolution est connue, surface dont l'évolution est gérée en commun, surface de peupleraie entretenue, surface de prairie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Etude des zones humides des territoires de Chalaronne. 2006. Loris Subit.
- Mise en œuvre du document d'objectifs, milieux alluviaux de l'île de la platière. Ninog Le Bot, Stéphane Pissavin, Bernard Pont. 2003.
- Guide pour la gestion des forêts alluviales de la moyenne vallée du Rhône.
- Dossier sommaire de candidature pour un contrat de rivière. Syndicat mixte des territoires de la Chalaronne. 2004.